**ANNONCE AAP BOOSTER INNOVATION / SEPTEMBRE 2021**

**L’AP-HP a lancé en janvier 2021 son appel à projet (AAP) « Booster Innovation » destiné à soutenir et développer des projets issus des innovations de ses équipes** en finançant leur développement technique (*e.g*. validation de la preuve de concept, prototypage).

Cet AAP, piloté par le Pôle Transfert et Innovation de la Direction de la Recherche Clinique et de l’Innovation (DRCI), vise à financer des projets ayant un potentiel de transfert industriel rapide. L’objectif poursuivi par cet AAP est d’apporter une aide aux thérapeutiques de demain et aux technologies innovantes développées au sein de l’AP-HP.

Forte du succès des premiers AAP, la DRCI lance une nouvelle vague en septembre 2021. Les candidats à ce nouvel AAP devront démontrer que le développement de leur projet peut rapidement aboutir à un transfert de la technologie innovante vers un partenaire industriel afin que celle-ci soit exploitée et diffusée avec un retour sur investissement pour l’AP-HP (valorisation et remboursement des fonds engagés par l’AP-HP).

Les critères d’éligibilité des projets sont les suivants :

* avoir bénéficié d’une première évaluation positive du potentiel de valorisation par le Pôle Transfert & Innovation
* avoir fait l’objet d’une protection (brevet, logiciel ou savoir-faire) ; ou protection en cours par le Pôle Transfert & Innovation
* avoir fait la preuve analytique ou expérimentale du principe ou du concept
* avoir identifié un ou des partenaires industriels susceptibles de commercialiser la technologie

Les financements alloués pour chaque projet retenu seront de 100k Euros au maximum (50k Euros maximum pour les projets logiciels et base de données). Les actions financées par le Booster Innovation couvrent :

* le prototypage
* les prestations de service
* la validation de méthodes sur collections biologiques

Attention, les essais cliniques sont exclus du périmètre de financement du fonds Booster Innovation.

L’AAP « Booster Innovation » est ouvert à compter du 13 septembre 2021. Les dossiers seront évalués par un comité indépendant *ad hoc* selon le calendrier ci-dessous : **lundi 18 octobre à 8H**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***AAP 2021 n°3*** |
| *Clôture des dépôts de dossiers complets* | *15 octobre 2021* |
| *Date de réponse pour le financement* | *Fin décembre 2021* |

Les projets retenus et financés devront remplir les critères de sélection suivants :

* faisabilité du projet et impact de ses résultats sur le potentiel de transfert
* état et nature de la concurrence scientifique
* opportunités du marché (taille, existence d’un besoin non couvert, prévalence de la maladie ou du besoin, concurrence, *etc.*)
* potentiel de valorisation pour l’exploitation et/ou la diffusion de la technologie (propriété intellectuelle et développement économique)

**La Charte de Fonctionnement du Booster Innovation peut être** [**téléchargée ici**](https://dispose.aphp.fr/u/4iyMvZosjM3wLIy2/368e8fdd-9961-4f32-909f-961d2dd9f65c?l)

**Les documents nécessaires pour remplir le dossier de candidature à l’AAP Booster Innovation doivent être demandés à l’adresse suivante:** [**booster.innovation@aphp.fr**](mailto:booster.innovation@aphp.fr) **ou en contactant** [**julien.matricon@aphp.fr**](mailto:julien.matricon@aphp.fr)